

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°96 (arrêté de promulgation du 14 janvier 1931)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 13 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 3 décembre 1930, portant publication et mise en application provisoire d'un arrangement colonial franco-lusitanien intervenu le 20 novembre 1930, à Lisbonne, par échange de lettres,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française de lettres.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac